

Séminaire recommandé par
93 % des participants
à la première session
Note médiane obtenue : **17/20** (1)



ASSOCIATION APOGÉE

Institut Français du Management Immobilier

11, boulevard Brune 75682 PARIS Cedex 14 - Tél. : 01 40 44 90 64

Courriel : contact1@association-apogee.fr - SIREN : 314 925 140 - SIRET : 314 925 140 00035

INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS le RÉSIDENTIEL et le TERTIAIRE

Cette formation sera tenue uniquement en distanciel via Teams.

FORMATION – Mardi 13 octobre 2020

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le marché des véhicules électriques et hybrides rechargeables se développe depuis quelques années, notamment sous l'effet des incitations financières mises en place dans le cadre de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (prime à l'achat de véhicule, primes à l'installation des bornes de recharge, nationales et même communales).

En 2015, les ventes aux particuliers étaient d'un peu plus de 17.000, et en 2018, elles ont été de plus de 31.000.

Le parc des véhicules électriques de la France s'établit déjà actuellement à plus 146.000.

Sur le plan des installations de recharge, on comptait, au 15 septembre 2018 plus de 9.500 stations, représentant 21.600 points de recharge, et déjà 25.000 en ce début 2019.

Le Président de la république a annoncé le 13 février 2019, un ensemble de mesures visant au développement des véhicules électriques, avec un objectif de 1 million de véhicules électriques et hybrides rechargeables en 2020, dans le cadre d'un contrat de filière, avec, notamment, le maintien du bonus à l'achat de véhicules électriques (6.000 euros), et l'accélération du déploiement des bornes de recharge, pour passer à 100.000 à horizon 2022.

La présente journée de formation a pour objet d'apporter aux bailleurs, gérants, syndics et à leurs partenaires, dans le résidentiel comme dans le tertiaire, les connaissances nécessaires pour :

- Répondre aux besoins des utilisateurs désireux de disposer de bornes,
- Savoir gérer de bout en bout un projet de mise en place de bornes,
- En connaissant les acteurs de cet écosystème,
- En maîtrisant les aspects techniques, réglementaires et contractuels,
- Et en mettant à profit toutes les aides financières actuellement mobilisables.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les évolutions des véhicules électriques et les besoins en borne de recharge
- Connaître la terminologie et les principaux dispositifs techniques (socles, bornes, prises, etc.)
- Connaître les réglementations afférentes en fonction du contexte
- Connaître les acteurs de l'écosystème « véhicules électriques »
- Identifier les aides au financement et savoir comment les mobiliser
- Savoir mettre sur pied, concrètement, un projet de mise en place de bornes de recharges en fonction du type de locaux (copropriétés, résidentiel locatif, tertiaires)
- Connaître les fondements juridiques, et savoir apprécier les risques
- Savoir gérer le projet
- Et gérer les évolutions

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

Dirigeants et collaborateurs des Administrateurs de biens, Syndics, Bailleurs sociaux et Foncières ; et leurs partenaires.

INTERVENANTS

Sous la coordination de **Michel Jouvent, Délégué Général d'APOGÉE, MRICS**, avec les interventions en vidéo des spécialistes des sociétés **EDF (François Beaufreton), Socotec (Antonio Martins), NewMotion (Julien Tang), WAAT (Patrick Kic, Lyes Cheurfa), le Cabinet Dauchez (Jean-Michel Camizon)** et en liaison avec l'UNIS.

[Programme établi sous réserve de modifications]

(1) Session du 27 juin 2019 : 18 participants, 16 réponses.

« Installation des bornes de recharge des véhicules électriques dans le résidentiel et le tertiaire »

PROGRAMME

8h45 – Accueil

- 9h00 – **1. Présentation de la formation** : contexte, objectifs et contenu
- 9h15 – **2. Pour débiter**
 - Le contexte de développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables
 - Contexte mondial, européen et national
 - Progression du marché du véhicule électrique
 - Plan Macron : 100.000 points de recharges en 2022
- 9h45 – **3. Technologies, terminologie des véhicules électrique et des bornes de RVE**
 - L'éco-système de l'électromobilité
 - Les principaux acteurs et leur positionnement : État, AREVE, AFIREV, GIREVE, programme ADVENIR
 - Principes et Solutions techniques
 - Modalités de recharges selon les types de véhicules
 - Guide technique pour la conception et l'aménagement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables

10h30 – Pause

- 10h45 – **4. Les textes officiels**
 - Directive 1014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014
 - Loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010, article 57
 - Loi Transition écologique pour la croissance verte du 17 août 2015
 - Décret n°2011-873 du 25 juillet 2011, Décret modificatif du 30 octobre 2014
 - Arrêté du 20 février 2012
 - Articles R.11-14-2 et R-11-14-4 du CCH, Articles R.136-1 à R-136-4 du CCH
- 11h45 – **5. Les solutions techniques, solutions contractuelles**

Selon la destination des locaux et acteurs
Exemple : solutions techniques d'EDF pour la copropriété et les bailleurs sociaux

12h30 – Pause

- 14h00 – **6. Les aides au financement**
 - État
 - CEE, subvention ADVENIR
 - Collectivités locales (exemple Paris)
 - Autres
- 14h45 – **7. Approche en matière de contrôle technique, d'électricité et moyens de secours, et d'environnement**
 - Les dangers liés à l'incendie
- 15h15 – **8. Étude de cas concret de montage dans une copropriété résidentielle**
 - Problématique, textes applicables, processus, contractualisation

15h45 – Pause

- 16h00 – **9. Étude de cas concret dans un immeuble résidentiel locatif**
 - Problématique, textes applicables, processus, contractualisation
- 16h30 – **10. Étude de cas concret dans un immeuble tertiaire**
 - Problématique, textes applicables, processus, contractualisation
- 17h00 – **11. Perspectives**
 - Mise en place de réseaux électriques intelligents
 - Nouveaux modèles économiques
 - Projet de Loi d'orientation sur les mobilités
- 17h30 – **Évaluation - Synthèse**

17h45 – Fin de la formation

LES « PLUS » DE LA FORMATION

- Un classeur rassemblant les transparents des différents modules et les documents annexes,
- Études de cas ; travaux en groupe.

« Installation des bornes de recharge des véhicules électriques dans le résidentiel et le tertiaire »

FINANCEMENT

Convention entre APOGÉE et votre entreprise valant reçu libératoire pour imputation au budget formation continue. APOGÉE est enregistrée sous le **numéro 11 75 04739 75** auprès du Commissaire de la République de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris.

SIREN : 314 925 140 - SIRET : 314 925 140 00035.



Les dispositions relatives aux actions de formation professionnelle continue d'APOGÉE ont été approuvées par la société Lloyd's Register Quality Assurance (LRQA) selon les normes **LRQA/Décret qualité** version 2.2 juin 2017 -CNEFOP, en date du 30 octobre 2018.
Numéro de certificat : 10146852.

TARIFS ET CONDITIONS

[prix par personne]

	Membres Adhérents et Partenaires d'APOGÉE (à jour de la cotisation 2020)	Membres d'une Fédération Adhérente à APOGÉE : [FNAIM, Fédération des EPL, Fédération des ESH, FPI, UNIS, UNPI, USH] ou Membre d'une Fédération Partenaire d'APOGÉE [ADN Construction, CINOV Ingénierie, EGF.BTP, FEDENE, GIMÉLEC, SBA]	Autres participants
Participation à la formation EN DISTANCIEL	636,00 € TTC (530,00 € HT) [TVA 20 % : 106,00 €]	756,00 € TTC (630,00 € HT) [TVA 20 % : 126,00 €]	876,00 € TTC (730,00 € HT) [TVA 20 % : 146,00 €]

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Nous retourner le formulaire ci-après, le plus tôt possible, accompagné **impérativement** de votre règlement.

Une huitaine de jours avant la formation, nous vous adresserons la convocation et la convention de formation, en double exemplaire, dont un exemplaire est à nous retourner signé.

A l'issue de la formation, nous vous adresserons la facture et l'attestation de présence.

En cas d'empêchement d'un stagiaire de participer effectivement à la session à laquelle il est inscrit, un autre collaborateur pourra lui être substitué.

En cas de désistement d'un stagiaire sans substitution d'un autre collaborateur moins de quinze jours avant le début du stage, nous vous demanderons une participation de 50 % du coût de la formation, moins de cinq jours ouvrés avant la formation, 100 % du tarif TTC de l'inscription.

Dans le cas où le nombre des participants inscrits à la formation serait insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'ajourner la formation. Dans ce cas, le montant des frais d'inscription sera remboursé.



ASSOCIATION APOGÉE

Institut Français du Management Immobilier

11, boulevard Brune 75682 PARIS Cedex 14 - Tél. : 01 40 44 90 64

Courriel : contact1@association-apogee.fr - SIREN : 314 925 140 - SIRET : 314 925 140 00035

**Inscription obligatoire auprès de Véronique Fricou
à Association APOGÉE - 11 boulevard Brune 75682 PARIS Cedex 14
contact1@association-apogee.fr**

Règlement à l'inscription exigé dans tous les cas :

Ci-joint un chèque de euros à l'ordre d'APOGÉE

- Tarif normal Membres Adhérents/Partenaires d'APOGÉE (à jour de la cotisation 2020)
 Membres d'une Fédération Adhérente à APOGÉE, à préciser :
 Membres d'une Fédération Partenaire d'APOGÉE, à préciser :
(Cocher la case correspondant à votre situation)

Organisme _____

Adresse _____

Nom du Responsable Formation de l'Entreprise _____

Nom de la personne chargée du suivi du dossier _____

☎ _____ Courriel _____

Adresse de la facturation (si différente) à remplir impérativement au moment de l'inscription :

Inscription à la formation : **« Installation des bornes de recharge
des véhicules électriques dans le Résidentiel et le Tertiaire »**
qui aura lieu le **mardi 13 octobre 2020**

Cette formation sera tenue uniquement en distanciel via Teams.

Noms	Prénoms	Fonctions	Téléphone	Courriel